

ADMINISTRATION GENERALE

- Affaires Générales



- 055/2015 : Annulation de la délibération n°011/a du 9 avril 2015

Rapporteur : Mme la Présidente		
Document joint :		Incidence financière : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire, pour des raisons de conformité de procédure, d'annuler la délibération n°011a du 9 avril 2015.

Aussi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'annulation de la délibération n°011a du 9 avril 2015.